

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

www.sttchu.com



Informations et consignes du 15 avril 2020 en lien avec la COVID-19

Bon coup du jour

Remis à l'ensemble du personnel qui a répondu à l'appel au volontariat afin de soutenir notre partenaire régional. Plus de 150 personnes ont répondu à cet appel et cet après-midi même, 23 personnes du CHU débutent leur formation afin de prêter main forte. Votre altruisme est apprécié et a été souligné par le CIUSSS de la Capitale-Nationale qui vous transmet ses remerciements. Soulignons également la contribution des différents services de l'affectation, de la DRHCAJ ainsi que des syndicats.

Nous prolongeons l'appel de candidatures jusqu'au vendredi 17 avril à 16 h pour les titres d'emploi infirmière, infirmière-auxiliaire et préposé aux bénéficiaires. Formulaire d'inscription :

<https://forms.gle/wcjAy1DWQLv4vfJS6>

Principe de base de la répartition des ressources et des déplacements entre les zones chaudes (rouge), tièdes (jaune) et froides (bleu)

Le principe de base qui guide la répartition et les déplacements des intervenants est d'organiser les équipes pour que les mêmes individus traitent les mêmes patients.

Personnel soignant (infirmières, infirmières auxiliaires, PAB, ATSS, inhalothérapeutes) et hygiène et salubrité

Pour un même quart de travail, du personnel doit être dédié :

- Aux zones chaudes (rouge)
 - Aux zones tièdes (jaune)
 - Aux zones froides (bleu)
- Si cette organisation du travail est impossible, le personnel peut être partagé entre les zones chaudes (rouge) et tièdes (jaune).
 - Idéalement, le personnel donnant des soins de proximité aux patients devrait travailler sur une même unité. Il faut éviter le partage de personnel d'une unité à l'autre, autant que possible, durant un même quart de travail.
 - La gestion des ressources par le service de l'affectation prendra également en compte, ces orientations.

Des travaux sont cours afin d'appliquer les mesures selon les secteurs.

Précisions pour le secteur oncologique

- Privilégier des équipes dédiées à ce secteur.
- Le personnel assigné à l'unité d'hémo-oncologie doit toujours être assigné à une zone froide (bleu) d'abord. Il peut être déplacé vers un autre secteur de soins seulement si son expertise spécifique est requise pour un patient d'hémo-oncologie en zone tiède (jaune) ou chaude (rouge).
- Lorsqu'un patient déjà hospitalisé sur l'unité d'hémo-oncologie a un prélèvement COVID-19 (on le garde en isolement au lit), le personnel de l'unité continue d'assurer les soins à ce patient jusqu'à l'obtention du résultat. Les mêmes précautions s'appliquent, que pour les autres secteurs, c'est-à-dire pas besoin de dédier un intervenant pour ce patient en un pour un.

- Le service de l'affectation doit s'assurer qu'une ressource formée est disponible pour aller intervenir en zone froide (bleu)/tiède (jaune) ou chaude (rouge) pour l'administration de la chimiothérapie hors secteur. Cette ressource peut être déplacée à partir de l'unité d'oncologie.

Quelques rappels importants

Distanciation sociale

Nous vous rappelons, encore une fois de faire en sorte que la règle de distanciation sociale dans les unités et les différents secteurs, incluant à l'extérieur des bâtiments soit respectée.

Je suis malade, je reste à la maison

Personne ne doit venir travailler avec des symptômes. **En cas de symptômes, restez à votre domicile, avisez votre supérieur et appelez le SSSQVT au poste 55525.**

Rappel

Le site web COVID-19 CHU www.chudequebec.ca/corovirusinfos est la source d'information officielle pour tous les intervenants du CHU de Québec-Université Laval.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre comité exécutif

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

www.sttchu.com

